



**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 3 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six le mardi 3 mars, le Conseil Municipal s'est réuni à dix-sept heures trente, en Mairie, salle du Conseil, 3^{ème} étage, sur convocation adressée à tous ses membres le mercredi 25 février 2026 précédent, par Monsieur Pierrick DUCIMETIERE, Maire en exercice.

Ordre du jour :

Numéro d'ordre	DÉLIBÉRATIONS
Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2026	
FINANCES PUBLIQUES – BUDGET	
01	Garantie à 50% du prêt de ALPABI auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes – CERA pour le financement de travaux de rénovation d'un local 6 rue des Remparts (74800 la Roche sur Foron)
URBANISME-FONCIER-TRAVAUX	
02	Rétrocession du droit au bail du local commercial sis 78 Rue de Silence
POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS	
03	Informations sur les décisions prises au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Sébastien COTTET, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Théo LOMBARD, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Thierry Alain BETHAZ (procuration à Isabelle BELIN REGARD), Jean-François VILLER (procuration à Marie FISCHER)

Excusées sans procuration : Saïda HADDOUR, Sonia MOKEDDEM, Nicole RANNARD

Conseillers votants : trente.

oOo—oOo

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 heures 30, procède à l'appel et vérifie que le quorum est atteint.

Sandrine BERGUERRE BUISSON est désignée secrétaire de séance.

Sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2026 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.



**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 3 mars 2026**

FINANCES PUBLIQUES – BUDGET

01. Garantie à 50% du prêt de ALPABI auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes – CERA pour le financement de travaux de rénovation d'un local 6 rue des Remparts (74800 la Roche sur Foron)

Rapporteur : M. le Maire

Annexe 2

Pour rappel, la Commune a conclu avec l'Association ALPABI un bail afin de mettre à disposition de celle-ci les locaux situés 6 rue des remparts cadastrés section AD n°556.

Cette mise à disposition a été justifiée par l'activité de cette association dans le domaine de la réinsertion professionnelle des personnes en difficulté à travers le tri et la vente de prêt à porter de seconde main.

Ce bail a été conclu à compter du 1^{er} janvier 2008 pour venir à expiration le 31 décembre 2033. En contrepartie de la mise du bien loué, ALPABI s'est engagé à réaliser et à prendre la charge financière des travaux d'aménagement et de mise aux normes des locaux. Par délibération n° DCM2025.12.17/16 en date du 17 décembre 2025, le conseil municipal a approuvé la signature d'un avenant afin de proroger ledit bail pour 15 années supplémentaires, ALPABI souhaitant investir dans de nouveaux aménagements nécessaires à la pérennité de ses activités.

L'association ALPABI a ainsi sollicité la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes- CERA pour l'obtention d'un prêt de 170 000€ destiné au financement des travaux de rénovation de son local situé 6 rue des remparts à la Roche sur Foron.

Les conditions du prêt sont les suivantes :

- Taux d'intérêt fixe de 3.8%
- Période de préfinancement : 9 mois
- Durée d'amortissement : 120 mois
- Montant mensuel de l'échéance fixe : 1 705.05€
- Taux Effectif Global (TEG) : 4.08%

Il est demandé à la Commune de se porter garante à hauteur de 50% du montant du prêt.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

L'assemblée délibérante de la commune de la Roche sur Foron accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 170 000€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes- CERA, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 85 000€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.



**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 3 mars 2026**

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes- CERA, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Ce point ne fait pas l'objet de débat.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt en annexe signé entre : ALPABI ci-après l'emprunteur et la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes- CERA ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ou non :

- **APPROUVE** la présente demande de garantie de prêt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 170 000€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes- CERA ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

URBANISME-FONCIER-TRAVAUX

02. Rétrocession du droit au bail 78 Rue de Silence

Ce point est retiré de l'ordre du jour, le commerçant n'ayant pas accepté la dernière proposition faite par la commission et validée par la commission « commerce ».

POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS

Informations sur les décisions prises au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT :

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **Décision n°D2026-003** en date du 12 janvier 2026 relative à la délégation ponctuelle du Droit de Préemption Urbain à l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie - DIA07422426A0001 (60 place Grenette - AD 236-237-238-309) ;
- **Décision n°D2026-007** en date du 13 janvier 2026 relative à la tarification pour la participation des prestataires à l'Eté au Plain Château - Edition 2026 ;



**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 3 mars 2026**

- **Décision n°D2026-008** en date du 15 janvier 2026 relative au renouvellement de la concession n°956 au cimetière des Afforêts ;
- **Décision n°D2026-009** en date du 15 janvier 2026 relative au renouvellement de la concession n°232 au cimetière des Afforêts ;
- **Décision n°D2026-011** en date du 20 janvier 2026 relative au renouvellement de la concession n°625 au cimetière des Afforêts ;
- **Décision n°D2026-012** en date du 20 janvier 2026 relative au renouvellement de la concession n°1068 au cimetière des Afforêts ;
- **Décision n°D2026-013** en date du 26 janvier 2026 relative à l'attribution de la concession caverne n°23 au cimetière d'Oliot ;
- **Décision n°D2026-014** en date du 29 janvier 2026 relative à la clôture de la régie de recettes « "droit de pesage avec monnayeur" » ;
- **Décision n°D2026-015** en date du 29 janvier 2026 relative à la clôture de la régie de recettes "recettes animations scolaires et sportives dans la ville" ;
- **Décision n°D2026-016** en date du 29 janvier 2026 relative à la clôture de la régie de recettes "photocopie reproduction documents communaux" ;
- **Décision n°D2026-017** en date du 30 janvier 2026 relative à l'attribution du marché public pour l'assurance en dommage ouvrage pour la construction du MAC-RPE (SMABTP – Paris) ;
- **Décision n°D2026-018** en date du 30 janvier 2026 relative à l'attribution du marché public pour la maintenance de l'éclairage public (Entreprise Guy Chatel – Bonneville) ;
- **Décision n°D2026-020** en date du 5 février 2026 relative à l'attribution de la concession caverne n°12 Carré I au cimetière d'Oliot ;
- **Décision n°D2026-021 et 022** en date du 10 février 2026 relative à la signature des contrats Arpège (Logiciel Etat Civil) ;
- **Décision n°D2026-024** en date du 11 février 2026 relative à l'attribution de la concession n°233 au cimetière d'Oliot ;
- **Décision n°D2026-025** en date du 17 février 2026 relative à la désignation d'un avocat pour défendre la commune en justice dans l'affaire l'opposant à la Société BOUYGUES IMMOBILIER et autres (Arrêté n°A2025-229 en date du 26 août 2026 portant sursis à statuer sur la déclaration préalable n°DP07422425A0099 pour la création de deux lots à bâtir)
- **Décision n°D2026-026** en date du 18 février 2026 relative au renouvellement de la concession n°30 au cimetière d'Oliot ;
- **Décision n°D2026-027** en date du 17 février 2026 relative au don de photographies fait par M. Taylor DEVOUASSOUX au Centre de Santé ;
- **Décision n°D2026-028** en date du 20 février 2026 relative au contrat d'abondement au logiciel médical « Dr SANTE de CALIMAPS » pour le Centre de Santé Municipal ;
- **Décision n°D2026-029** en date du 24 février 2026 relative au dépôt du permis de construire pour les travaux au Centre de Santé du Foron sis 10 et 34 place des Afforêts (Parcelles cadastrées AE 0151 et 152) ;
- **Décision n°D2026-030** en date du 24 février 2026 relative au dépôt du permis de construire relatif au bâtiment sis 12 place de la République (Parcelles cadastrées AE 0451 et 473)



**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 3 mars 2026**

Monsieur Nicolas ORSIER : Concernant la décision n° 2026-25, est-ce qu'on a un peu plus d'informations ?

Monsieur le Maire : A ce jour, je ne peux pas vous donner plus d'informations que ce qui a pu être évoqué en commission « urbanisme ». J'imagine que la commission « urbanisme » du 10 mars pourra peut-être revenir sur le sujet s'il y a plus de détails.

Droit de Préemption Urbain (D.P.U.)

Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)

pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption
du 20/01/2026 au 09/02/2026

DOSSIER N°	DATE DEPOT	ADRESSE	PARCELLE(s)	NATURE DU BIEN	TYPE DE BIEN	DATE DECISION	N° DECISION
D.I.A.							
DIA07422426A0004	12/01/2026	590 avenue Jean Jaurès	AL 356	Bâti sur Terrain Propre	Appartement 84,91 m² + cave	03/02/2026	D2026-019
DIA07422426A0005	13/01/2026	183 avenue de la Libération	AE 269	Bâti sur Terrain Propre	Appartement 96,30 m² + cave + comble 5,70 m²	03/02/2026	D2026-019
DIA07422426A0006	13/01/2026	89 rue de Sous Dîne	AM 88 90 91	Terrain non bâti	Terrain	03/02/2026	D2026-019
DIA07422426A0007	14/01/2026	9 chemin des Champs Plats	ZA 534 539 564	Bâti sur Terrain Propre	Maison 170 m² terrain 4815 m²	03/02/2026	D2026-019
DIA07422426A0008	14/01/2026	308 avenue Charles de Gaulle	AE 28 560	Bâti sur Terrain Propre	Appartement 101,28 m² + garage + cave	03/02/2026	D2026-019
DIA07422426A0009	20/01/2026	22 rue du Président Faure	AL 240	Bâti sur Terrain Propre	Appartement 47,37m² + cave +garage	03/02/2026	D2026-019
DIA07422426A0010	23/01/2026	180 avenue Jean Jaurès	AE 601 603 605 609 610 526 554 556 602 607	Bâti sur Terrain Propre	Local commercial 54,59 m² + 2 garages + parking	03/02/2026	D2026-019
DIA07422426A0011	21/01/2026	287 rue des Gentianes	BE 51	Bâti sur Terrain Propre	Bâtiment artisanal + terrain	03/02/2026	D2026-019
DIA07422426A0012	29/01/2026	63 rue Perrine	AE 232	Bâti sur Terrain Propre	Local commercial 84,20 m² + appartement 73,70 + réserve	06/02/2026	D2026-021



**LA ROCHE
SUR FORON**

Folio n°

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 3 mars 2026

DIA07422426A0013	30/01/2026	230 rue des Centaures	AH 281	Bâti sur Terrain Propre	Bâtiment à usage de bureaux + bâtiment à usage d'activités + Environ 25 emplacements de stationnement extérieurs.	03/02/2026	D2026-019
DIA07422426A0014	02/02/2026	121 rue des Tampes	AL 155 422 424 425 426 427 428 430 431	Bâti sur Terrain Propre	Appartement 123,67m² + garage + cave	09/02/2025	pas n°de décision - > Annulée

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions susvisées.

Communications :

Questions diverses :

Madame Isabelle BELIN REGARD : Excuse-moi Pierrick, est-ce que je peux prendre la parole ?

Monsieur le Maire : Je ne préfère pas. Je vais clore la séance.

Madame Isabelle BELIN REGARD : Je m'adresserai directement à la presse.

Monsieur le Maire : Oui pas de souci.

Madame Isabelle BELIN REGARD : D'accord.

Monsieur le MAIRE clos le débat, toutes les questions à l'ordre de jour étant épuisées.

Monsieur le MAIRE lève la séance à 17h35.

Conseil Municipal du 3 mars 2026 – Liste des annexes jointes à la présente note explicative de synthèse et annexes consultables dans le dossier préparatoire disponible en Mairie.

Annexe 1 Procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2026

Annexe 2 Prêt de A

LPABI auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes – CERA pour le financement de travaux de rénovation d'un local 6 rue des Remparts (Délibération n°1)



**LA ROCHE
SUR FORON**

Folio n°

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 3 mars 2026**

Rappel des délibérations du présent Conseil Municipal :

Numéro d'ordre	DÉLIBÉRATIONS	DÉCISIONS
	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2026	Approuvé à l'unanimité
	FINANCES PUBLIQUES - BUDGET	
01	Garantie à 50% du prêt de ALPABI auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes – CERA pour le financement de travaux de rénovation d'un local 6 rue des Remparts (74800 la Roche sur Foron)	Approuvé à l'unanimité
	POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS	
02	Informations sur les décisions prises au titre de l'article L.2122-22 du CGCT	Pris acte

o0o—o0o

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales la liste des délibérations a été publiée sur le site internet de la Ville et affichée le 9 mars 2026.

Monsieur le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

La secrétaire de séance,
Sandrine BERGUERRE BUISSON



